

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2012

Le 12 mars 2012, à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué le 23 février, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de la Celle-Condé, sous la présidence de M. William PELLETIER

Titulaires Présents : Mesdames BARBIER, CAGLIONI, PERRIN, Messieurs ANGLADE, BEAUJEAN, BEDOILLAT, CHENON, DELMAS, De PAULE, FAUCHER, GUILLOT, HORZINSKI, JOUANIN, JULLIEN, MARIÉ, MATHÉ, PELLETIER, PERCHET, RENAUDAT

Suppléants Présents: Monsieur BOUCHERAT (représentant M. ADAM), Madame JACQUIN-SALOMON (représentant M. BROCHARD)

Pouvoir : Mme DOUCET à Mme BARBIER

Monsieur CHENON est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2011, le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- émet un avis favorable à la modification de périmètre de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher étendu aux communes de Saint Baudel, Levet et Sainte Lunaise dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par 20 voix pour et 2 abstentions
- décide de retirer et d'annuler les délibérations n° 98 et n° 99 du 27 septembre 2011 et ainsi de tenir compte des modifications statutaires du 21 juin 2011 ;
- décide de retirer la communauté de communes Arnon Boischaut Cher du Projet Culturel de Territoire Cher Sud-Ouest, par 17 voix pour, 3 contre et 2 abstentions ;
- - décide de télétransmettre tous les documents budgétaires et d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention avec la préfecture du Cher relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- accepte l'admission en non-valeur de créances sur le budget annexe des Ordures Ménagères ;
- accepte de rembourser à un particulier le montant de la facture de remplacement du pneu de son véhicule pour un montant de 89.89 € TTC suite à un sinistre ;
- décide de solliciter l'aide du Centre National pour le Développement du Sport et du Pays Berry Saint Amandois pour l'octroi de subventions dans le cadre du projet d'extension d'un bâtiment et de la réfection totale de la couverture à l'aérodrome de Serruelles ;
- accepte la mise en place d'un bail emphytéotique entre la communauté de communes Arnon Boischaut Cher et la société SMURFIT KAPPA pour l'installation d'un poste

- de refoulement et autorise le président à signer l'acte ;
- accepte la mise en place d'une convention entre la Communauté de Communes et le SIAEP Châteauneuf sur Cher-Venesmes-Vallenay, qui autorise la Communauté de Communes à assurer la totalité financière des travaux. Le SIAEP Châteauneuf sur Cher-Venesmes-Vallenay participera au financement du remplacement de la conduite AEP sur remboursement par titre de recettes,
 - autorise le Président à signer cette convention ;
 - accepte de reprendre les résultats relatifs au SIVOM Serruelles-Chavannes (excédent d'investissement 2010 pour 7 448.99 € et excédent de fonctionnement 2010 pour 4 261.77 €)
 - décide l'application d'un tarif horaire de 15 € pour l'utilisation du mur d'escalade du complexe sportif de Lignières.

Les questions diverses suivantes sont évoquées :

- Mme Barbier donne le compte rendu de la commission enfance jeunesse du 7 mars dernier au cours de laquelle a été présentée l'organisation des centres de loisirs et les besoins prévisionnels de financement.

- M. Jullien a proposé aux élus de venir consulter au siège social le Schéma Départemental d'Élimination des matières de Vidange (SDEMV) annexé au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Les avis permettront sa validation lors du prochain conseil.

- Monsieur Jullien évoque également la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre, concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en conformité de la station actuelle et la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le territoire des communes de Châteauneuf sur Cher et de Venesmes. L'analyse des offres est en cours.

- M. Mathé informe de la mise en service du site internet et de l'avancement du projet éolien.

- M. Faucher donne le compte rendu de la commission « matériel et personnel » du 24 février dernier au cours de laquelle l'état du personnel et les investissements à prévoir ont été évoqués.

- le président a donné lecture de la délibération envoyée par la commune de St Hilaire en Lignières qui demandant son adhésion à la CDC ABC. Le conseil a souhaité voter à bulletin secret pour émettre un avis : 13 voix pour, 8 contre et 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.